



## Retenue sur pension alimentaire

Par **andromede45**, le **13/10/2016** à **22:56**

Je suis en garde partagée et je paie une pension alimentaire de 400€ pour mes 2 enfants. J'ai été obligé plusieurs fois de payer la cantine, les frais d'orthodontie pour lesquels je n'ai pas pu me faire rembourser de la moitié par leur mère, j'ai retenu ces sommes sur les pensions en lui faisant un courrier indiquant cela et en lui fournissant les factures. Elle me menace de recourir à un huissier pour récupérer les pensions incomplètes. Que puis je faire ? Quel recours puis je faire ?

Par **youris**, le **13/10/2016** à **23:13**

bonjour,  
vous n'avez pas à payer plus que ce prévoit la décision du JAF.  
Laissez la vous menacer de saisir l'huissier et la prochaine fois refusez de payer plus que la pension.  
malheureusement ce sont les enfants qui trinquent.  
salutations

Par **Visiteur**, le **14/10/2016** à **08:20**

en fait en déduisant des sommes de la PA c'est vous qui êtes en tort ! Payer plus que la PA n'est pas interdit, ça peut même être très bien perçu ! Mais réduire la PA de votre propre chef ... pas une bonne idée à mon sens !

Par **dropsy**, le **29/10/2016** à **10:56**

je suis separer de ma compagne depuis juin le jugement n est pas terminer quand il ont evaluer la pension alimentaire j etais sdf et en plus handicaper aujourd hui depuis octobre les chose ont evoluer j ai de nouveaux un logement et des facture donc je me demande si la pension alimentaire n est pas reevaluer sachant que je donne 600 euro par mois merci de me repondre